
Russie : ratification de l'accord avec la Chine pour l'exploitation de Yamal LNG

Description

La Douma russe a ratifié le 18 février l'accord russo-chinois qui va permettre le développement de la coopération bilatérale dans le domaine du gaz naturel liquéfié (GNL) en Arctique. Le Protocole d'accord entre Chine et Russie sur la coopération dans la mise en œuvre du projet Yamal LNG, signé le 27 décembre 2024, prévoit des investissements et projets communs. Selon la partie russe, le texte aurait également été ratifié par la Chine.

Cette ratification intervient donc moins d'un an avant que l'Union européenne ne mette totalement fin à ses importations de GNL russe, comme elle s'y est engagée dans le cadre des sanctions adoptées à partir de 2022.

L'entreprise russe Novatek a lancé Yamal LNG fin 2017, avec les pays européens comme marché cible. Or, depuis l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la part du gaz russe transporté par gazoducs est passée d'environ 40 % à 6 % des importations de l'UE. Gazoducs et GNL confondus, la Russie comptait encore pour 12 % des importations totales de gaz de l'UE en 2025.

L'espoir de Moscou est donc que la Chine absorbe une part importante des exportations de GNL de Yamal. La capacité de production annuelle y est de 16,5 millions de tonnes et une flotte de 15 méthaniers de classe Arc7 pour la navigation dans les glaces marines à partir du port de Sabetta a été construite spécifiquement pour ce projet.

Actuellement, la Chine détient 29,9 % de Yamal LNG (20 % reviennent à la compagnie CNPC et 9,9 % au Silk Road Fund. Novatek en détient 50,1 % et le Français Total 20 %.

Sur la rive opposée de l'Ob, Arctic LNG2 est, lui aussi, détenu en partie par des entreprises chinoises (CNPC et CNOOC détiennent chacune 10 % des parts) mais ce projet fait l'objet de sanctions internationales globales.

Sources : *Barents Observer, Parlamentskaïa Gazeta, site du Conseil européen.*

date créée

06/03/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou